

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4511

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en faveur de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4511**

commission principale : urbanisme

objet : **Volet habitat du plan climat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en faveur de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de communauté du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a engagé une démarche de plan climat visant à réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire avec un plan d'actions intégrant, notamment, un volet habitat.

Sur ce volet habitat du plan climat, l'objectif de réhabilitations de 160 000 logements à un niveau très performant (bâtiment de basse consommation -BBC "Rénovation") a été retenu.

Une phase expérimentale a été lancée pour la période 2012/2014, afin de mesurer la capacité technique, financière et juridique à atteindre ce niveau de performance énergétique avec le versement de subventions en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux :

- pour les propriétaires privés, par délibération du 13 février 2012, une aide d'un montant de 2 500 € par logement octroyée dans les opérations programmées et expérimentales en cours,

- pour les logements sociaux, un protocole a été délibéré le 18 avril 2013 et signé avec ABC HLM, regroupant les principaux bailleurs sociaux présents dans l'agglomération. Il cible des opérations, faisant l'objet de travaux dans la phase expérimentale avec une aide de la Communauté urbaine correspondant à 50 % du surcoût TTC honoraires compris pour atteindre le niveau de performance énergétique inscrit dans le plan climat, dans la limite de 5 000 € par logement.

Pour ces premières expérimentations, un potentiel de 3 200 logements au total a été repéré, le budget maximum prévu étant de 10 000 000 €.

Une autorisation de programme de 3 000 000 € a été délibérée en Conseil de communauté du 13 février 2012. Ces crédits ont été engagés en 2013 et ont permis la réhabilitation de près de 1 000 logements dans le parc privé et social.

Afin de poursuivre cette expérimentation, représentant encore environ 2 200 logements, il est demandé l'approbation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 3 500 000 €.

Selon l'état d'avancement des demandes de subventions, une nouvelle autorisation de programme pourra être proposée au Conseil fin 2014 ou début 2015 pour financer les dernières opérations de cette phase expérimentale.

		Engagements 2012/2013	Engagements prévus 2014	Total 2012-2014
Parc privé	nombre de logements	271	964	1 235
	montant	677 500	2 410 997	3 088 497
Parc social	nombre de logements	605	1 311	1 916
	montant	2 198 700	4 712 803	6 911 503
<i>Total logements</i>		876	2 291	3 167
Total engagements maximum		2 876 200	7 123 800	10 000 000

En ce qui concerne les réhabilitations dans le parc social, la liste des opérations retenues est annexée à la présente délibération avec les montants de subventions maximum que la Communauté urbaine versera en application du dispositif de subventionnement rappelé ci-dessus. Les modèles de demande de subvention et de conventions d'attribution de subventions sont également joints.

En ce qui concerne les réhabilitations dans le parc privé, dans la mesure où la présente délibération ainsi que la délibération du Conseil de communauté du 13 février 2012 définissent la politique dans laquelle s'inscrit ce mécanisme d'aide et déterminent les règles de calcul des subventions versées pour la réhabilitation thermique dans le parc privé, le Président est habilité, une fois la présente délibération adoptée et entrée en vigueur, à décider arrêter et notifier les subventions, conformément à l'article 1.16 de la délibération n° 2008-0005 du Conseil du 25 avril 2008 par lequel le Conseil a délégué une partie de ses attributions au Président ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 1.16 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de la phase expérimentale de réhabilitations d'immeubles à un niveau bâtiments basse consommation (BBC) rénovation dans le parc privé et le parc social, dans le cadre du volet habitat du plan climat, selon les règles suivantes :

- parc privé : subvention d'un maximum de 2 500 € par logement pour atteindre le niveau BBC rénovation,

- parc social : 50 % du surcoût toutes taxes comprises (TTC) honoraires compris pour atteindre le niveau BBC rénovation, dans la limite de 5 000 € par logement et conformément au montant maximum de subvention accordé par opérations tel qu'indiqué dans la liste des opérations expérimentales,

b) - la liste annexée des opérations expérimentales, parc social-parc privé, prévoyant le montant maximum de subvention de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération, notamment à instruire les demandes de subventions et signer les conventions d'attribution des subventions avec chaque opérateur déterminé dans la liste précitée suivant les modèles de convention ci-joint (parc public).

3° - Prend Acte de la mise en œuvre par monsieur le Président de l'article 1.16 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 par lequel celui-ci est habilité à décider arrêter et notifier les subventions accordées pour la réhabilitation thermique du parc privé selon les modalités de calcul des subventions ci-avant approuvées.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Politique de la ville, sur l'opération n° 0P15O2695 pour un montant de 3 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 000 000 € en 2014,
- 1 500 000 € en 2015.

5° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 à 2015 - comptes 204172 et 20422 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.